



Rapport d'audit

Évaluation du catalogue de mesures

Commune : Schifflange

Exercice : 2024

Date de création : 19.06.2024



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Environnement, du Climat
et du Développement durable

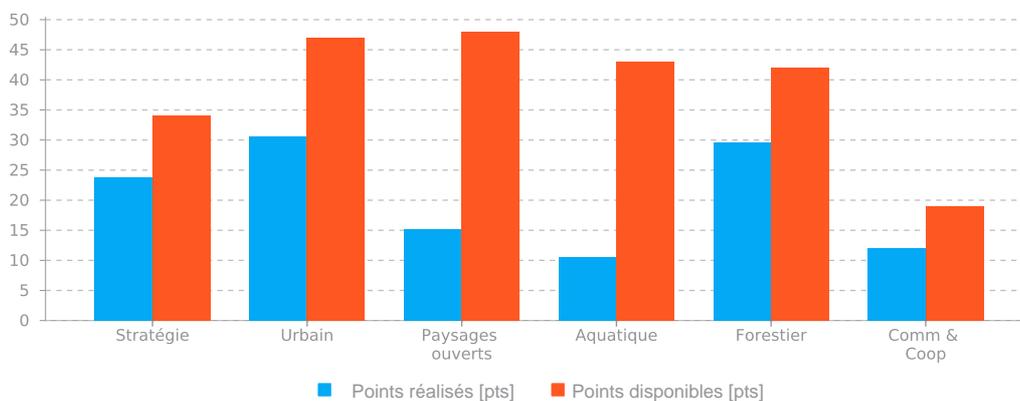


Synthèse de l'évaluation par l'auditeur

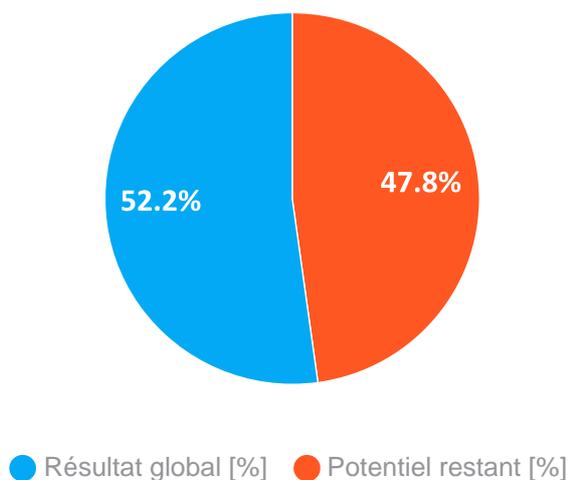
Points obtenus : 121.6

Pourcentage : 52.19 %

Distribution des points réalisés par domaine



Total des points sur 233



Catalogue des mesures

1.1 : La commune dispose d'une stratégie pluriannuelle concernant la protection de la nature et de l'eau, la végétalisation des localités et l'adaptation au changement climatique qui a été adoptée par le conseil communal. (oui / non)

- Valeur : Non
- Points : 0
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

1.2 : Dépenses allouées aux mesures de protection de la nature et de l'eau par rapport au décompte annuel de la commune. (en %)

- Valeur : 0 %
- Numérateur : 0
- Dénominateur : 47342862
- Points : 0
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

1.3 : Dépenses allouées à des baux à long terme ou à l'acquisition de terrains à des fins de protection de la nature et de l'eau par rapport au décompte annuel de la commune. (en %)

- Valeur : 0,24 %
- Numérateur : 34035.07
- Dénominateur : 1.413321553E7
- Points : 4.8
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

1.1.3 Budget pour acquisition de terrains_drau.xlsx

1.4 : La commune est membre d'un syndicat de communes ayant pour objet la protection de la nature ou d'un parc naturel avec une station biologique. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
Le document statuts 2018 valide l'appartenance au SICONA.
- Pièces justificatives :
1.Statuts 2018.pdf

1.5 : La commune dispose d'un service écologique ou emploie un(e) conseiller(ère) écologique en tant que point focal pour les questions sur la protection de la nature et de l'eau. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
L'Administration Communale de Schiffflange dispose d'un service écologique et d'une conseillère pacte nature interne.
- Pièces justificatives :
1.Approbation conseiller pacte nature interne.pdf
2.Description_SUDD.docx

1.6 : La commune participe à un comité de pilotage Natura 2000. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
Mail Jan Herr Octobre 2022): "En Annexe d'Présentatiounen (=Rapport) vun de Réuniounen vun 2020 an 2022. 2021 hate mir just eng Visite de Terrain um Lalléngerbiérg.

Présences:

2022 – Der Gemeng Schëffleng hiere Représentant (M. Paul Weimerskirch) war do (liste en annexe).

2021 – Lalléngerbiérg – kee Représentant vun der Gemeng Schëffleng (hunn do just eng Excel Lëscht).

Hee war ugemellt, war awer finalement net do, well iergendeppes dotëscht komm war.

2020 – do hate mer keng Présence Lëscht gefouert.

Bescht Gréiss,

Jan"

Rajout des documents de 2023: liste de présence à une réunion et courrier validant Paul Weimerskirch comme représentant de la commune de Schiffflange-

- Pièces justificatives :
1.SKM_C300i23090814280.pdf
2.COPIL_Minett_20230419_liste pr_sences.pdf

- 3.SKM_C300i23090814280.pdf
- 4.COPIL_Minett_20230419_liste pr_sences.pdf
- 5.Comit_ de pilotage Natura 2000.pdf
- 6.Comit_ de pilotage Natura 2000.pdf
- 7.COPIL_AnciensSitesMiniers_3 juillet2020_comp.pdf
- 8.COPIL_Minett_20220505_liste pr_sences.pdf
- 9.PRESENTATION COPIL 05052022_comp.pdf

1.7 : Pourcentage du territoire communal recouvert de zones Natura 2000. (en %)

- Valeur : 42,96 %
- Numérateur : 333.36
- Dénominateur : 776
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
Données fournies par le MDDI
- Pièces justificatives :

1.8 : Superficie des propriétés de la commune situées dans des zones Natura 2000. (en unités: 1 ha milieu ouvert = 5 unités, 1 ha forêt = 1 unité)

- Valeur : 234,97 Unité
- Numérateur : 34.81
- Dénominateur : 60.92
- Points : 3.9
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

1.9 : Pourcentage du territoire communal recouvert de zones protégées d'intérêt national déclarées. (en %)

- Valeur : 26,52 %
- Numérateur : 205.8
- Dénominateur : 776.05
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

1.10 : Superficie des propriétés de la commune situées dans des zones protégées d'intérêt national déclarées. (en unités: 1 ha milieu ouvert = 5 unités, 1 ha forêt = 1 unité)

- Valeur : 81,74 Unité
- Numérateur : 6.87
- Dénominateur : 47.39
- Points : 4.1
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

2.1 : Pourcentage de la superficie des propriétés de la commune en milieu urbain recouverte de biotopes protégés, conformément à la cartographie des biotopes. (en %)

- Valeur : 16,27 %
- Numérateur : 8.46
- Dénominateur : 52
- Points : 5
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.2.1_superficie_biotop_milieu_urbain_couvrant_parcelles_communales.pdf

• Audit :

1. Commentaire de l'auditeur :
2. Réponse de la commune :
3. Avis final :

Im Audit wurde dargelegt, dass es eine angepasste Berechnung gibt, die auf 16,26 % resultiert.

Grund für die Veränderung war ein zuvor fehlerhaft abgegrenzter Perimeter. Der Beweis wird im Nachgang des Audit-Prozesses von der Beraterin hochgeladen.

4. Valeur modifiée par l'auditeur : Oui (Points avant l'audit : 5)

2.2 : Dans le cadre du PAG, la commune désigne systématiquement des surfaces comprenant des biotopes protégés situées en milieu urbain par des « servitudes d'urbanisation - biotopes » dans le but de sauvegarder les biotopes à haute valeur écologique. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
Servitudes op Herbett, Burwiss, avenue de la libération - rue de l'église, am Millchen paragraphes 3.2.1 - 3 (à partir de la page 19 de la partie écrite).
- Pièces justificatives :
 - 1.2018_10_16_PE_coord_adaptee par ModPAG_Millchen.pdf

2.3 : La commune met à disposition au ministre ayant l'Environnement dans ses attributions, par voie électronique, des informations sur les surfaces comprenant des biotopes protégés en milieu urbain. (oui/non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
- Audit :
 1. Commentaire de l'auditeur :
 2. Réponse de la commune :
 3. Avis final :

Die Biotopkartierung wurde im Jahre 2023/24 neu erstellt. Aufgrund der neuen Vorgaben des MECB/ANF war eine Aktualisierung der Daten erforderlich, damit die Daten von der Kontrollinstanz "Knowingwhere" akzeptiert werden. Die Gemeinde hat die Daten demnach bereits übermittelt. Die letzte Anpassung ist im Gange. Der Punkt kann akzeptiert werden.
 4. Valeur modifiée par l'auditeur : Oui (Points avant l'audit :)

2.4 : Un plan pour l'aménagement et la gestion des espaces verts publics, dans l'intérêt de la protection de la biodiversité, a été adopté par décision du conseil communal. (oui / non)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

2.5 : Pourcentage des espaces verts publics gérés de manière extensive par rapport au total de la superficie des espaces verts publics de la commune. (en %)

- Valeur : 25,43 %
- Numérateur : 2.64
- Dénominateur : 10.38
- Points : 1.3
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.2.5_espace_vert_extensif_milieu_urbain.pdf
- Audit :
 1. Commentaire de l'auditeur :
 2. Réponse de la commune :
 3. Avis final :

Im Audit wurde auf Grundlage der Grünflächenkartierung dargestellt, dass der letztendlich resultierende Wert bei 25,40 % liegt. In der ersten Berechnung wurde eine fehlerhafte Perimeterabgrenzung verwendet. Der angepasste Beweis wird nach dem Audit-Prozess von der Beraterin hochgeladen.
 4. Valeur modifiée par l'auditeur : Oui (Points avant l'audit : 0)

2.6 : Pourcentage de la projection au sol des arbres, haies et arbustes indigènes et/ou adaptés à la station par rapport au total des ligneux situés dans les espaces verts publics de la commune. (en %)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

2.7 : Pour toutes les nouvelles plantations, la commune choisit des plants d'arbres, de haies et d'arbustes indigènes et du matériel végétal régional certifié ou, le cas échéant, d'autres essences adaptées à la station. Pour guider la commune dans ses choix, le ministre ayant l'Environnement dans ses attributions met une liste afférente à la disposition de la commune. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.D_lib_ration_2_7plantations_indig_nes.pdf

2.8 : La commune aménage des hôtels pour insectes ou d'autres infrastructures spécifiques pour la faune (autres que des nichoirs) sur des surfaces publiques situées en milieu urbain. (en nombre)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

2.9 : La commune favorise certaines espèces d'oiseaux et de chauves-souris, entre autres en disposant des nichoirs et d'autres infrastructures spécifiques à leur reproduction près des bâtiments communaux ou dans des espaces publics. (en nombre)

- Valeur : 65 Unité
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :

Selon les données sicona (03/2024), la Commune dispose de 65 aides à la nidification dont 51 sur des bâtiments communaux.
- Pièces justificatives :
 - 1.2_9_auf_Gemeindeparzellen_Schiff lange_032024.xlsx
 - 2.2.9 Schiff lange_Gesamte Karte.pdf
 - 3.2.9 Schiff lange_Detailkarte 5.pdf
 - 4.2.9 Schiff lange_Detailkarte 4.pdf
 - 5.2.9 Schiff lange_Detailkarte 3.pdf
 - 6.2.9 Schiff lange_Detailkarte 2.pdf
 - 7.2.9 Schiff lange_Detailkarte 1.pdf

2.10 : Mesures actives de conservation de toutes les colonies de chauves-souris établies dans des bâtiments communaux et aménagement des bâtiments communaux adaptés à une implantation potentielle de colonies de chauves-souris. (en nombre)

- Valeur : 4 Unité
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.Daten_Flederm_use_SICONA_032024.pdf

2.11 : Pourcentage des bâtiments communaux disposant d'un toit végétalisé et/ou d'une façade végétalisée par rapport au total des bâtiments publics de la commune. (en %)

- Valeur : 21,43 %
- Numérateur : 6
- Dénominateur : 28
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.MR_op_Hudelen.pdf
 - 2.Mesure 2.11.docx
 - 3.Maison_des_gnrations.pdf
 - 4.Ecole_N_Stein.pdf
 - 5.Ecole_L_Schmitt.pdf
 - 6.Ecole_A_Wingert.pdf
 - 7.Centre_seniors.pdf

2.12 : Une liste de contrôle concernant des bâtiments communaux et des PAP respectueux de la nature a été adoptée par décision du conseil communal et est appliquée. (oui / non)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

2.13 : Il existe une décision du conseil communal concernant la part minimale des surfaces non-scellées ou partiellement scellées pour les surfaces sujettes à piétinement ou stationnement (p.ex. caillebotis, espaces recouverts de gravier, ...) par rapport aux surfaces de circulation dans les nouvelles zones résidentielles (PAP). (en %)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

2.14 : Dans le cadre du PAG, la commune définit systématiquement des « servitudes d'urbanisation » dans le but de végétaliser de nouvelles zones résidentielles et de créer ou de préserver des corridors écologiques ou d'air frais. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
1.Mesure_2_14_servitude_urbanisation.docx

2.15 : La commune soutient des projets de jardinage urbain ou d'agriculture urbaine exempts de pesticides, d'engrais chimiques et de tourbe. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
1.D_lib_ration_2_15_jardinage_agriculture_urbaine.pdf

2.16 : La commune favorise la gestion, l'exploitation et l'aménagement proches de la nature sur des surfaces privées situées en milieu urbain par des services d'information et de conseil y relatifs ou par des réglementations des bâtisses et des incitations financières y relatives. (oui / non)

- Valeur : Oui, réglementation des bâtisses ou incitations financières
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.247-0124001-CommSchiffflange-Newsmag-276-V6-1.pdf
 - 2.RE Sicona - Give-Away Titecher am Kader vum Projet W_Ilplanzesom L_tzebuerg.msg
 - 3.Massnahme 2.16.docx
 - 4.NM_Okt22_LUX-M_schungen.pdf
 - 5.NM_Abr22_Stauden_Vullen.pdf

2.17 : La commune dispose d'un concept d'éclairage respectueux de la faune, en particulier des insectes, des chauves-souris et d'autres mammifères nocturnes. Pour guider la commune dans ses choix, le ministre ayant l'Environnement dans ses attributions met un guide concernant la réduction de la pollution lumineuse à la disposition de la commune. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.D_lib_ration_2_17_pollution_lumineuse.pdf

2.18 : Pourcentage de sources lumineuses de l'éclairage public respectueuses des chauves-souris et des insectes. Pour guider la commune dans ses choix, le ministre ayant l'Environnement dans ses attributions met un guide concernant la réduction de la pollution lumineuse à la disposition de la commune. (en %)

- Valeur : 58,07 %
- Numérateur : 885
- Dénominateur : 1524
- Points : 2.3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.Offentliche_Beleuchtung_Schiffflange_032024.pdf
 - 2.Schiffflange_Klimapakt_Streetlighting_2024.pdf

2.19 : Intégration d'au moins un plan d'action prioritaire relatif au milieu urbain, repris dans le plan national concernant la protection de la nature en vigueur, dans la planification pluriannuelle de la commune (voir point 1.1.) en tant que priorité et principe directeur. (oui / non)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

3.1 : Gestion adaptée des surfaces situées en milieu des paysages ouverts, à l'extérieur du milieu urbain, en vue de promouvoir la biodiversité et les services écosystémiques ; un concept existe et a été adopté par le conseil communal. Pour guider la commune dans ses choix, le ministre ayant l'Environnement dans ses attributions met un guide concernant la gestion adaptée des biotopes protégés et des habitats à la disposition de la commune. (oui / non)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

3.2 : Pourcentage des terres agricoles, appartenant à la commune, qui sont exploitées de manière extensive par rapport au total de la superficie des terres agricoles de la propriété de la commune ; les critères minimaux - aucun recours aux pesticides (à l'exception des produits autorisés dans l'agriculture biologique) et usage réduit d'engrais (champs: $\leq 130\text{kg Ntot/ha/an}$; prairies: $\leq 50\text{kg Ntot/ha/an}$; biotopes protégés des milieux ouverts: 0kg Ntot/ha/an) - sont précisés dans le contrat de bail ou l'entretien est assuré par la commune ou le syndicat ayant pour objet la protection de la nature / syndicat de parc naturel. (en %)

- Valeur : 100 %
- Numérateur : 169.8
- Dénominateur : 169.8
- Points : 5
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.TR Fl_che Bauperimeter.msg
 - 2.Gemeindefl_chen_Schiffflange_extensiv_Quelle_sicono_032024.xlsx
 - 3.Gemeindefl_chen_Schiffflange.shx
 - 4.Gemeindefl_chen_Schiffflange.shp.xml
 - 5.Gemeindefl_chen_Schiffflange.shp
 - 6.Gemeindefl_chen_Schiffflange.sbx
 - 7.Gemeindefl_chen_Schiffflange.sbn
 - 8.Gemeindefl_chen_Schiffflange.prj
 - 9.Gemeindefl_chen_Schiffflange.dbf
 - 10.Gemeindefl_chen_Schiffflange.cpg
 - 11.Erkl_rung zu den Donn_e_n - Sch_ffleng.docx
 - 12.3.2 Schiffflange_Gesamte Karte.pdf

- 13.3.2 Schiffflange_Detaillkarte 7.pdf
- 14.3.2 Schiffflange_Detaillkarte 6.pdf
- 15.3.2 Schiffflange_Detaillkarte 5.pdf
- 16.3.2 Schiffflange_Detaillkarte 4.pdf
- 17.3.2 Schiffflange_Detaillkarte 3.pdf
- 18.3.2 Schiffflange_Detaillkarte 2.pdf
- 19.3.2 Schiffflange_Detaillkarte 1.pdf

- Audit :

1. Commentaire de l'auditeur :
2. Réponse de la commune :
3. Avis final :

Die ursprüngliche Berechnung enthielt einen Fehler, da lediglich die von SICONA überprüften Flächen berücksichtigt wurden. Im Audit wurde geklärt, dass demgegenüber alle gemeindeeigenen Flächen extensiv bewirtschaftet werden. SICONA lieferte Daten für die Flächen, die durch die Biologische Station gemonitort werden. Darüber hinaus ist jedoch generell in den Pachtverträgen eine Klausel enthalten, die die extensive Bewirtschaftung vorschreibt. Förster und Service technique bestätigten dies. Beweis wird durch die Beraterin nach dem Auditprozess hochgeladen.

4. Valeur modifiée par l'auditeur : Oui (Points avant l'audit : 1.5)

3.3 : Superficie des biotopes protégés en milieu des paysages ouverts situés sur des propriétés de la commune, conformément à la cartographie des biotopes. (en ha)

- Valeur : 9,73 ha
- Points : 1.6
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.Naturpakt_ANF Daten_Schiffflange.xlsx
 - 2.Naturpakt - ANF Daten.msg

3.4 : Pourcentage de la superficie des éléments de structuration paysagère (arbres indigènes, haies semi-naturelles, bandes herbacées, jachères pluriannuelles de champs et de prés) par rapport à la surface totale des milieux des paysages ouverts du territoire communal. (en %)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

3.5 : Murs en pierres sèches, murgiers et cairns sur le territoire communal. (en m2)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

3.6 : Pourcentage des chemins ruraux à caractère permanent non imperméabilisés par rapport à la longueur totale des chemins ruraux situés sur le territoire communal. (en %)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

3.7 : Entretien extensif des accotements des chemins ruraux, y compris enlèvement du matériel de fauche et entretien écologique des haies bordant les chemins et de leurs bandes herbacées ; un concept existe et est mis en œuvre. (oui / non)

- Valeur : Non
- Points : 0
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :

La délibération a été votée. Le SICONA prévoit l'élaboration d'un concept pour la gestion des chemins ruraux pour 2023.

- Pièces justificatives :
1.D_lib_ration_3_7_entretien_extensif_chemins_ruraux.pdf

3.8 : Pourcentage des terres arables riches en espèces de la flore ségétale, situées sur le territoire de la commune par rapport au total de la superficie des terres arables du territoire communal. (en %)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

3.9 : La commune met à disposition des terres arables en sa possession pour l'aménagement de réserves de la flore ségétale. (en ha)

- Valeur : 0 ha
- Points : 0
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
Selon le SICONA (mail de 03/2024), la commune ne dispose pas de réserves de la flore ségétale.
- Pièces justificatives :

3.10 : Pourcentage de la longueur des bandes enherbées ou boisées (largeur min. 5m à partir de la crête des berges ; de propriété publique ou privée) qui permettent le développement de cours d'eau (BK12) proches de l'état naturel par rapport au total de la longueur des cours d'eau (BK12) situés sur le territoire communal. (en %).

- Valeur :
- Points :
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

3.11 : Mesures en faveur des amphibiens: densité des plans d'eau proches de l'état naturel sur des surfaces appartenant à la commune ou protégées par un contrat de bail par la commune sur le territoire communal. (en nombre / km2 de milieux ouverts)

- Valeur : 3,96 /km2 de milieux ouverts
- Numérateur : 19
- Dénominateur : 4.8
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
19 plans d'eau (selon liste fournie par SICONA) sur une surface hors périmètre de 4,8 km2 (selon calculs Luxplan).
- Pièces justificatives :
 - 1.3_11_auf_Gemeindeparzellen_Schiff lange.xlsx
 - 2.Detail_FI_chen_Gemeinde_Luxplan 042024.xlsx
 - 3.3.11 Schiff lange_Gesamte Karte.pdf
 - 4.3.11 Schiff lange_Detailkarte 3.pdf
 - 5.3.11 Schiff lange_Detailkarte 2.pdf
 - 6.3.11 Schiff lange_Detailkarte 1.pdf
 - 7.2.9_3.5_3.shx

8.2.9_3.5_3.shp.xml
9.2.9_3.5_3.shp
10.2.9_3.5_3.sbx
11.2.9_3.5_3.sbn
12.2.9_3.5_3.prj
13.2.9_3.5_3.dbf
14.2.9_3.5_3.cpg

3.12 : Pourcentage des surfaces faisant l'objet d'un contrat de biodiversité par rapport à la surface totale des milieux des paysages ouverts du territoire communal. (en %)

- Valeur : 15,96 %
- Numérateur : 100.7
- Dénominateur : 631.14
- Points : 2.5
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

3.13 : La commune finance des programmes de surveillance sur des surfaces privées, sur lesquelles des agriculteurs ou d'autres personnes physiques ou morales participent à un contrat biodiversité ou à des mesures agro-environnementales équivalentes. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.Sicona Bericht_Pflegefl_chen102022 .pdf
 - 2.Schiffflange_2020_Biodivmonitoring_SICONA.pdf

3.14 : Intégration d'au moins un plan d'action prioritaire relatif au milieu des paysages ouverts, repris dans le plan national concernant la protection de la nature en vigueur, dans la planification pluriannuelle de la commune (voir point 1.1.) en tant que priorité et principe directeur. (oui / non)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

4.1 : La commune participe activement à la mise en œuvre de la directive cadre sur l'eau (directive 2000/60/CE) et de la directive sur les risques d'inondation (directive 2007/60/CE), en particulier concernant l'information et la consultation du public dans le cadre de l'élaboration du plan de gestion hydrographique. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.CONVENTION sign_e-PARTENARIAT de cours d_eau.pdf

4.2 : Nombre de mesures hydromorphologiques mises en œuvre conformément à la directive cadre sur l'eau sur le territoire de la commune (selon le programme de mesures détaillé actuellement en vigueur ou le programme précédent) ou aux plans de gestion des zones Natura 2000. (en nombre)

- Valeur : 5
- Points : 2.5
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :

5 mesures HYMO réalisées suivant tableaux du 27.02.2023 et du 23.05.2024: 4 mesures de type HYMO (2 HYMO05, 1 HYMO6 et 1 HYMO7) et une de type HYDU2.
- Pièces justificatives :
 - 1.HY-Massnahmen_032024_Schiffflange.xlsx
 - 2.HY-Massnahmen_230227_Schiffflange.xlsx

4.3 : Nombre de mesures mises en œuvre pour restaurer la continuité écologique des cours d'eau conformément à la directive cadre sur l'eau sur le territoire de la commune (selon le programme de mesures détaillé actuellement en vigueur ou le programme précédent) ou aux plans de gestion des zones Natura 2000. (en nombre)

- Valeur : 0
- Points : 0
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :

Aucune mesure DU.01 n'a été réalisée.
- Pièces justificatives :

4.4 : Dans le cadre du PAG, la commune attribue systématiquement des « Servitudes d'urbanisation - cours d'eau » à tous les thalwegs et toutes les surfaces régulièrement inondées situés en milieu urbain. (oui / non)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

4.5 : Superficie de la restauration de zones inondables (HQ100 = zones inondées tous les 100 ans) sur le territoire communal. (en ha)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

4.6 : L'élaboration des programmes de mesures dans les zones de protection des eaux souterraines destinées à la consommation humaine est finalisée. (oui / non)

- Valeur : Non
- Points : 0
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
Le syndicat SES précise dans son courrier du 07.02.2024 qu les programmes sont en cours d'élaboration.
- Pièces justificatives :
1.Courrier_SES_mesures464748_07022024.pdf

4.7 : Mise en œuvre des programmes de mesures dans les zones de protection des eaux souterraines destinées à la consommation humaine. (en %)

- Valeur : 30 %
- Numérateur : 9
- Dénominateur : 30
- Points : 1
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
1.Courrier_SES_mesures464748_07022024.pdf

4.8 : Communes ayant des surfaces situées dans des zones de protection des eaux souterraines destinées à la consommation humaine, représentation dans la coopération régionale et participation à la coopération régionale dans ces zones. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
Pas de zone de protection des eaux souterraines sur le territoire communal.
- Pièces justificatives :
1.Courrier_SES_mesures464748_07022024.pdf

4.9 : Superficie de forêts alluviales ou marécageuses existantes, créées ou restaurées (renaturation et/ou rétablissement du régime hydrique) sur le territoire communal. (en ha)

- Valeur : 2,35 ha
- Points : 3.1
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
Données fournies par l'Etat.
- Pièces justificatives :

4.10 : Superficie de biotopes humides des milieux ouverts existants, créées ou restaurés (renaturation et/ou rétablissement du régime hydrique) sur le territoire communal. (en ha)

- Valeur : 4,4 ha
- Points : 0.9
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
Données fournies par l'Etat.
- Pièces justificatives :
1.Naturpakt_ANF Daten_Schiffflange.xlsx
2.Naturpakt - ANF Daten.msg

4.11 : Nombre de sources proches de l'état naturel ou restaurées sur le territoire communal, y compris des marais de sources ou des ruisseaux de source, qui ne sont pas captées ou destinées à la consommation humaine et dont l'évaluation globale de leur état de conservation respectif est évalué en tant que A ou B en vertu du règlement grand-ducal du 1er août 2018 établissant les biotopes protégés, les habitats d'intérêt communautaire et les habitats des espèces d'intérêt communautaire pour lesquelles l'état de conservation a été évalué non favorable, et précisant les mesures de réduction, de destruction ou de détérioration y relatives. (en unités : 1 source en milieu ouvert = 5 unités, 1 source en forêt = 1 unité)

- Valeur : 0 Unité
- Numérateur : 0
- Dénominateur : 0
- Points : 0
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
La commune ne possède pas de source selon les données fournies par l'Etat.
- Pièces justificatives :

4.12 : Participation de la commune à un partenariat de cours d'eau. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
1.CONVENTION sign_e-PARTENARIAT de cours d'eau.pdf

4.13 : Intégration d'au moins un plan d'action prioritaire relatif au milieu aquatique, repris dans le plan national concernant la protection de la nature en vigueur, dans la planification pluriannuelle de la commune (voir point 1.1.) en tant que priorité et principe directeur. (oui / non)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

5.1 : Superficie de la forêt communale (tous les fonds appartenant à la forêt dont la commune est propriétaire). (en ha)

- Valeur : 68,98 ha
- Points : 1
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.Naturpakt_ANF Daten_Schifflange.xlsx
 - 2.Naturpakt - ANF Daten.msg

5.2 : Pourcentage des forêts feuillues ou de forêts mixtes, dominées par des feuillus par rapport au total de la forêt communale. (en %)

- Valeur : 79,79 %
- Numérateur : 55.04
- Dénominateur : 68.98
- Points : 5
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.Naturpakt_ANF Daten_Schifflange.xlsx
 - 2.Naturpakt - ANF Daten.msg

5.3 : La forêt communale est certifiée (FSC et/ou PEFC). (oui / non)

- Valeur : FSC
- Points : 2
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.For_t_de_Schifflange_certifi_e_FSC.pdf
 - 2.Certificattion_FSC.pdf
 - 3.Zertifizierung_PSG_p62.docx

5.4 : Pourcentage de la superficie de réserves forestières intégrales ou îlots de vieillissement par rapport au total de la forêt communale. (en %)

- Valeur : 23,03 %
- Numérateur : 16.99
- Dénominateur : 73.77
- Points : 5
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
Source: mail Klima-agence 10.10.2022
- Pièces justificatives :
 - 1.Copie de Mesures_Naturpakt_4.9_4.10_5.1_5.2_5.4_5.5_5.7_5.8_Sept2022_V4_Schiffflange.xlsx

5.5 : Identification et préservation d'au moins 4 arbres biotopes / ha, si possible répartis de manière plus ou moins homogène, ramené à la moyenne par rapport à la superficie des futaies feuillues de la forêt communale. (en nombre / ha)

- Valeur : 4,4 /ha
- Numérateur : 242
- Dénominateur : 55.04
- Points : 2.6
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.Naturpakt_ANF Daten_Schiffflange.xlsx
 - 2.Naturpakt - ANF Daten.msg
- Audit :
 1. Commentaire de l'auditeur :
 2. Réponse de la commune :
 3. Avis final :

Es liegen neue ANF-Daten vor. Diese weisen einen Wert von 4,4 Biotopbäumen/ha auf. Dies entspricht 2 Punkten, die hiermit berücksichtigt werden.
 4. Valeur modifiée par l'auditeur : Oui (Points avant l'audit : 0)

5.6 : Préservation de bois mort, sur pied ou par terre, si possible réparti de manière plus ou moins homogène, correspondant à au moins 4 arbres morts / ha, ramené à la moyenne par rapport à la superficie des futaies de feuillus de la forêt communale. (en nombre / ha)

- Valeur : 6 /ha
- Numérateur : 330
- Dénominateur : 55.04
- Points : 5
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
- Audit :
 1. Commentaire de l'auditeur :
 2. Réponse de la commune :
 3. Avis final :
Der lokal zuständige Förster (SANNIPOLI)
 4. Valeur modifiée par l'auditeur : Oui (Points avant l'audit : 2)

5.7 : Superficie des plans d'eau proches de l'état naturel dans la forêt communale. (en ares)

- Valeur : 45,53 ares
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
Donnée fournie par la Klimaagence (mail du 12.08.2022).
- Pièces justificatives :
 - 1.Export_4.11-5.7-5.8_Schiffflange.pdf

5.8 : Pourcentage de la superficie des micro-stations particulières en forêt par rapport au total de la forêt communale, conformément à la cartographie des biotopes. (en %)

- Valeur : 7,76 %
- Numérateur : 5.43
- Dénominateur : 69.98
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
Données fournies par l'Etat.
- Pièces justificatives :
 - 1.Naturpakt_ANF Daten_Schiffflange.xlsx
 - 2.Naturpakt - ANF Daten.msg

5.9 : Rétablissement du régime hydrique proche de l'état naturel des peuplements forestiers en obstruant les fossés de drainage et d'autres structures de drainage (en-dehors des forêts alluviales et marécageuses) ; longueur des tronçons obstrués. (en m)

- Valeur : 0 m
- Points : 0
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

5.10 : La commune met en œuvre des mesures d'optimisation (d'au moins 0,1 ha / mesure) des corridors forestiers définis (espèce caractéristique : chat sauvage) en tenant compte de la protection des habitats des milieux ouverts et de la faune adaptée à ces habitats. (en nombre)

- Valeur : 0
- Points : 0
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

5.11 : Le plan d'aménagement forestier relatif à la forêt communale, tel qu'adopté par le conseil communal, prévoit d'augmenter l'âge de coupe et de préserver des vieux arbres aux fins de la régénération naturelle (valeur indicative pour l'âge d'abattage des hêtres : ≥ 220 ans et des chênes : ≥ 260 ans). (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :

Le préposé forestier en charge, Monsieur Daniel Sannipoli, m'a fait part de l'information suivante :

"De : Aurélie DRULANG <aurelie.drulang@schiffflange.lu>

Envoyé : Wednesday, August 10, 2022 11:04

À : Daniel Sannipoli <daniel.sannipoli@anf.etat.lu>

Objet : Naturpakt

Moien Dan,

Mossnahm 5.11 "augmentation de la résilience des Forêts": ech haat folgend Infoen am PSG fonnt (siehe ugespéngelt Dokument). Dat trefft awer net ganz zou par rapport wat gefrot gëtt oder? (Ausserdem fehlt nach d'Déliberatioun als Prouf).

Wou de PSG gemaach gin ass war den Alter vun de Beem nach net sou héich gesaat wéi elo am Naturpakt gefroot, mee ech hun awer schon 30 Joer laang och aal Beem stoe gelooss also hu dir do Punkten ze gudd!!

Merci. "

- Pièces justificatives :
 - 1.Resilienz_PSG S36.docx
 - 2.D_lib_ration_5_11_augmentation_r_silience_for_ts.pdf

5.12 : Intégration d'au moins un plan d'action prioritaire relatif à la forêt, repris dans le plan national concernant la protection de la nature en vigueur, dans la planification pluriannuelle de la commune (voir mesure 1.1.) en tant que priorité et principe directeur. (oui / non)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

6.1 : La commune dispose d'un concept de communication afin d'informer et de sensibiliser ses citoyennes et citoyens sur les thématiques de la protection de la nature et de l'eau ainsi que celle du développement durable. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.Naturpakt_Kommunikationskonzept.pdf

6.2 : La commune met à disposition de ses citoyennes et citoyens (adultes et enfants) des offres de formation sur les thèmes de la protection de la nature et de l'eau et soutient des offres d'associations locales et d'institutions sur ces sujets. (en nombre)

- Valeur : 6
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :

La Commune collabore avec le SICONA qui propose des activités pour les enfants (JUNA) et pour les adultes (Nature for people - 14.05.2022) (voir programme 2022 page 3).

De plus, l'apiculteur local M. Schroeder organise des actions de sensibilisation pour les classes (voir tableau Beien). Idem 2023
- Pièces justificatives :
 - 1.NM_042023_Besichtigung_SES.pdf
 - 2.NM_042023_Artikel_Bamschn_ttkurs.pdf
 - 3.Nature-for-People-2023.pdf
 - 4.L18jan_programme d_action annuel 2023.pdf
 - 5.Bericht_Beienhaus_2023.pdf
 - 6.programme sicona 2022.pdf
 - 7.Beien2.xlsx

6.3 : La commune propose des programmes de formation continue à ses employés sur des thèmes tels que la protection de la nature et de l'eau par la participation à des formations continues externes ou par l'organisation des formations effectuée par la commune. (oui / non)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

6.4 : La commune publie ou distribue du matériel d'information et de sensibilisation sur des thématiques de la protection de la nature et de l'eau (publications, brochures, reportages, présence sur Internet, ...). (en nombre / an)

- Valeur : 13 /an
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
La Commune diffuse via son magazine Newsmag des informations ayant trait à des thématiques de la protection de la nature et de l'eau . une part de ces informations, notamment celles liées à des manifestations, sont reprises au niveau du site internet et des médias.

- Pièces justificatives :
 - 1.NM_122023_ PROJET 1001 TONNEN.pdf
 - 2.NM_122023_ KLIMA AGENCE .pdf
 - 3.NM_122023_ DAG VUM BAM.pdf
 - 4.NM_102023_ RECYCLAGE PEINTUES _ LAQUES .pdf
 - 5.NM_102023_ INTERDICTION PROGRESSIVE PRODUITS USAGE UNIQUEE.pdf
 - 6.NM_072023_ TOUR DU DUERF.pdf
 - 7.NM_072023_ SICONA.pdf
 - 8.NM_072023_ PACTE NATURE _ CONTRATS DE RIVIERE.pdf
 - 9.NM_072023_ INSEKTEN _ NATURE FOR PEOPLE.pdf
 - 10.NM_072023_ FAUCHAGE TARDIF.pdf
 - 11.NM_072023_ DECHETS ORGANIQUES.pdf
 - 12.NM_072023_ DAG AN DER NATUR.pdf
 - 13.NM_072023_ AKTION PAIPERLEK.pdf
 - 14.NM_042023_ Wespen.pdf
 - 15.NM_042023_ SES KOERICH.pdf
 - 16.NM_042023_ POMPE A CHALEUR.pdf
 - 17.NM_042023_ Kueb_araign_e_pigeon_Maulef.pdf
 - 18.NM_042023_ KIT D_ ECONOMIE.pdf
 - 19.NM_042023_ Kalender_ Naturaktivit_ ten.pdf
 - 20.NM_042023_ GRENGEN INTERNET.pdf
 - 21.NM_042023_ FREIJOERSBOTZ.pdf
 - 22.NM_042023_ Fledermause_ Wespen.pdf
 - 23.NM_042023_ ANTIGASPILLAGE _ RESIDUS DE BITUME ET CARTON BITUME.pdf
 - 24.NM_022023_ Bamschn_ ttcours_ Fr_ ijoersbotz.pdf
 - 25.NM_022023_ ANTIGASPILLAGE.pdf

26.Nature-for-People-2023.pdf
27.Flyer-Freijoersbotz2023_v3.pdf
28.6.4_sensibilisation_2022.pdf

6.5 : La commune promeut l'achat de produits alimentaires biologiques (régionaux et de saison si possible): un cahier des charges existe et a été adopté par le conseil communal. Le cahier des charges prescrit, entre autres, qu'au moins 50 % des dépenses totales d'achat de denrées alimentaires sont allouées à des produits alimentaires biologiques. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
1.D_lib_ration_6_5_alimentation durable.pdf

6.6 : Pourcentage des produits alimentaires biologiques (labélisés, ainsi que régionaux & de saison si possible) utilisés dans les cantines communales (écoles, maternelles, maisons-relais, maisons de retraite). (en % des dépenses totales pour l'achat de produits alimentaires)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

6.7 : Les événements organisés par la commune sont certifiés en tant qu'événements respectueux de l'environnement. Pour guider la commune dans ses choix, le ministre ayant l'Environnement dans ses attributions met une certification concernant des événements respectueux de l'environnement à la disposition de la commune. (oui / non)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

6.8 : La commune a recours à des animaux de trait, dans le cadre de la gestion extensive des chemins agricoles et forestiers, des surfaces agricoles, des espaces naturels protégés et de la gestion forestière proche de l'état naturel. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.Demande pour d_bardage cheval 2022.pdf
 - 2.Facture d_bardage cheval.pdf

6.9 : Dans le cadre des projets publics de constructions la commune utilise du bois issu de sa forêt communale. (calculé par rapport à la moyenne du volume annuel abattu sur une période de 5 ans)

- Valeur : 96 m3/an
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.Mail_Sannipoli_utilisation_bois_2023.pdf
 - 2.Bois utilis_ par la Commune.pdf